



Partage d un bien mobilier en cas de separation

Par **Suzanne Dufau**, le **25/06/2017** à **20:29**

Bonjour,

Nous avons acheté une peniche en commun aux deux noms en copropriété.

J ai depose un acompte de 70 000€ et nous avons pris un pret aux deux noms pour faire les reparations.

Nous sommes separees maintenant.

En cas de vente, que se passe t il pour mon acompte de 70 000 € et qui doit payer le pret qui est aux deux noms, sachant que nous allons partager ensemble la plus value, moitie chacun.

Merci de me clarifier la situation, car mon concubin ne veut pas supporter la totalite de l emprunt en cas de revente. Cordialement et merci.

SD

Par **Visiteur**, le **25/06/2017** à **21:21**

Bonsoir,

cela se comprend.

logiquement, il faut retirer d'abord vos 70.000€ et partager le reste.

Par **Suzanne Dufau**, le **25/06/2017** à **21:27**

Merci beaucoup pour votre reponse.